

Dans les bocages, le déclin sans fin des haies

En dépit de leur intérêt écologique majeur, 70 % des clôtures végétales ont disparu en France depuis 1950

REPORTAGE

LE BÔ (CALVADOS) - envoyée spéciale

Face à vous, des haies que j'ai massacrées», lance Patrick Levrard. Prunelliers, aubépines ou noisetiers ont les flancs et la tête taillés. Sous les coups de marteau de l'épareuse, une sorte de faucheuse passée à l'automne, les branches ont complètement éclaté. «Cela faisait des années que je n'avais pas entretenu cette haie, elle avait pris trop de volume, explique cet éleveur de la commune du Bô, dans le Calvados. Alors j'ai remis tout ça à hauteur.» A quelques mètres du pire, ce qui ressemble au meilleur : une «belle haie», haute et large de plusieurs mètres, composée de diverses essences et de différentes strates (herbacées, arbustives et arborescentes). «Il faut faire attention au vieillissement, remarque toutefois Marine Levrard, la fille de Patrick, qui est aussi la coordinatrice de l'Association française arbres champêtres (AFAC) de Normandie. S'il n'y a aucune gestion, elle risque de dépérir.» Aujourd'hui, cette haie ne dérange pas son père, locataire des terrains. A l'ombre, ses vaches s'y sentent bien. Mais les propriétaires des deux parcelles qu'elle sépare pourraient un jour lui demander de la couper, pour «faire propre».

Le vieillissement et le mauvais entretien sont deux des facteurs qui peuvent conduire au déclin insidieux des haies. D'autres sont simplement rayées de la carte. Arrachées, en quelques jours. Selon les chiffres les plus récents, révélés par un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) publié en avril, 23 500 kilomètres de haies ont disparu chaque année entre 2017 et 2021. Entre 2006 et 2014, l'érosion moyenne n'était «que» de 10 400 kilomètres par an : le phénomène ne se tarit pas, il s'accélère. Au total, depuis 1950, ce sont 70 % des haies qui ont été effacées des bocages français.

Pourquoi un tel acharnement ? La principale explication tient à l'évolution du foncier agricole. La petite commune du Bô, où Patrick Levrard a élevé 70 vaches laitières et allaitantes, n'a jamais connu de remembrement. «On se traîne de toutes petites parcelles que l'on ne peut plus exploiter avec le matériel d'aujourd'hui, constate-t-il. Alors soit on laisse en friche, soit on fait de la place.» Au fil de sa carrière, il a réussi à conserver l'essentiel de ses haies, parce qu'elles étaient situées en limite de propriété. «Celles qui étaient entre deux parcelles, il n'y a rien à faire, j'ai dû faire de la place.»

Agrandissement et simplification Au-delà de ce village, une étude du CNRS et des universités de Caen et de Poitiers, publiée en mai, confirme le diagnostic : entre 2003 et 2016, sur les trois terrains étudiés dans les départements du Calvados, des Côtes-d'Armor et du Maine-et-Loire, dans les trois régions les plus bocagères de France, la majorité du linéaire de haies arrachées (44 %) se trouvait entre deux parcelles mitoyennes ayant été regroupées. Elles disparaissent pour faciliter le passage d'engins agricoles toujours plus imposants. «Lorsque l'exploitant d'à côté reprend la terre de celui qui part en retraite, les jours de la haie au milieu sont comptés», résume Jean-Claude Breteau, vice-président de la communauté de communes Cingal-Suisse normande chargé de la transition écologique.

Outre l'agrandissement des exploitations et la simplification des parcelles, les prairies naturelles sont aussi de plus en plus retournées au bénéfice de cultures céréalières : là où les haies constituaient un abri pour les trou-



Une haie de chênes et de frênes émondés au lamier, au Bô (Calvados), le 28 mai. MYR MURATET POUR «LE MONDE»

peaux, elles deviennent un obstacle pour les moissonneuses-batteuses. Davantage d'agriculteurs reprennent aussi des champs éloignés du siège de leur exploitation. «Ces exploitants font un coup foncier, mais ne sont pas du tout ancrés dans le territoire, il y a un détachement total par rapport au paysage», constate Sylvain Delaloy, le directeur général adjoint de la communauté de communes.

Les haies situées en bord de parcelle ne sont pas épargnées et représentent 35 % du linéaire détruit entre 2003 et 2016. En cause, la dégénérescence progressive liée au non-remplacement d'arbres morts ou des arrachages volontaires, par exemple pour élargir les entrées de champs. Selon la même étude, seuls 4 % du linéaire arraché étaient localisés en dehors de la surface agricole utile, principalement sur des terrains à bâtir.

L'intérêt écologique des haies a été largement démontré. Elles protègent du vent, de la chaleur, stockent du carbone et de l'eau, diminuent l'effet des petites crues, luttent contre l'érosion des sols, filtrent les polluants, constituent un réservoir de biodiversité, assurent la continuité écologique. Elles ont aussi un impact sur le paysage, et donc sur le tourisme.

Mais nombre d'exploitants voient avant tout la haie comme une contrainte, qui nécessite de dégager du temps et de l'argent. «L'agriculteur perçoit souvent la haie comme une charge nette directe liée à la plantation et à l'entretien, sans en voir les bénéfices», résume le CGAAER. Le coût de l'entretien régulier de 1 kilomètre de haies arbustives est par exemple estimé à 450 euros par an.

Les diverses réglementations demeurent par ailleurs difficiles à mettre en œuvre. «Les élus sont

souvent mis devant le fait accompli, constate Sylvain Delaloy. Une haie a beau être protégée dans les documents d'urbanisme, aller taper sur l'agriculteur qui a conduit la tractopelle ou l'emmener devant les tribunaux, ce n'est pas forcément la priorité.»

Sur le terrain, de plus en plus de citoyens et d'associations tentent malgré tout de faire bouger les lignes. France Nature Environnement (FNE) a lancé une opération «Sentinelle de la haie» pour faire remonter des signalements, que des bénévoles documentent grâce à des images satellitaires. «Nous constituons de petits dossiers que nous transmettons aux offices français de la biodiversité motivés, qui peuvent alors constituer des dépôts de plainte, expli-

que Nans Borrot, de FNE Hauts-de-France. On essaie aussi d'utiliser les bases de données naturalistes pour montrer que certaines haies peuvent être définies comme habitat d'espèce protégée.»

Règles peu appliquées

Depuis 2015, les haies sont aussi censées être protégées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). A l'époque, un chantier de numérisation a été mené pour tenter de cartographier le paysage. Mais les contrôles ne concernent chaque année que 1 % des exploitations. «Il suffit que la haie n'ait pas été numérisée, ce qui est le cas d'une grande partie du linéaire, pour qu'elle ne puisse pas être contrôlée, constate Léo Magnin, chargé de recherche au CNRS et

auteur d'une thèse sur le sujet. Et les rares personnes qui sont réellement sanctionnées ne sont souvent pas celles qui en détruisent le plus.»

La PAC a même eu un effet contre-productif. En 2014-2015, à l'approche de la mise en place de la réglementation européenne, de nombreux exploitants auraient supprimé des haies, par crainte de les voir sanctuarisées. «Des présidents de chambres d'agriculture, aujourd'hui encore, vous disent : si vous protégez le bocage, on coupera tout avant que ça ne soit appliqué, relate Sylvain Delaloy. Il faut trouver un modèle où il ne soit plus vu comme un handicap.»

A l'échelle de la communauté de communes, l'objectif serait de développer une filière locale de production de bois déchiqueté issu de

Les haies stockent du carbone et de l'eau, luttent contre l'érosion des sols et filtrent les polluants

la gestion durable des haies et destiné à chauffer le centre aquatique ou des écoles. Une manière de sécuriser les agriculteurs et la collectivité face au prix de l'énergie.

«La clé, c'est la valorisation économique, insiste aussi Laurent Neveux, pépiniériste spécialisé en arbres fruitiers et membre de l'AFAC. Autrefois, on se chauffait au bois ; aujourd'hui, il y a très peu de rétributions pour les agriculteurs. Il faut de nouveaux leviers : les plaquettes pour les chaudières collectives ou le fourrage, la valorisation carbone, la responsabilité sociétale des entreprises... La filière agroalimentaire pourrait donner de l'argent à ceux qui préservent les haies.»

Après la publication du rapport du CGAAER, le ministère de l'agriculture a lancé une concertation visant à construire un «pacte en faveur de la haie», qui devrait être adopté d'ici à l'été. Une mobilisation saluée par les associations, qui restent vigilantes. «Annoncer la plantation de x kilomètres ne suffira pas, prévient Aurélie Le Goff, de FNE Bretagne. Nous espérons un vrai plan d'action, avec des moyens pour accompagner les agriculteurs...» «L'approche est toujours trop segmentée, remarque Stéphane Galais, secrétaire national de la Confédération paysanne. Avoir un plan haies et soutenir le modèle industriel, c'est incompatible.»

Léo Magnin estime que les concertations sur le bocage devraient aussi aborder la consommation des ressources, l'usage des pesticides, la gestion de l'eau... «Les haies peuvent sembler inoffensives, observe le chercheur. Si elles permettent d'ouvrir le débat et d'aborder de nombreux sujets, c'est très bien. Si elles servent de simple caution écologique, ce sera dramatique.» Contacté par Le Monde, la FNSEA, le premier syndicat agricole, n'a pas souhaité s'exprimer. ■

PERRINE MOUTERDE

« Il faut remettre à plat le modèle agricole intensif »

COMMENT EXPLIQUER que les arrachages de haies se poursuivent alors que les grandes opérations de remembrement sont achevées depuis longtemps ? Thibaut Preux, maître de conférences en géographie à l'université de Poitiers et l'un des coauteurs avec Daniel Delahaye, professeur de géographie à l'université de Caen Normandie, d'une étude sur le sujet publiée en mai, décrit comment la transformation foncière des exploitations agricoles modifie les bocages.

En quoi la transformation foncière agricole est-elle différente du remembrement ?

Le remembrement est fait à l'initiative des communes pour regrouper des parcelles. Il a été beaucoup pratiqué dans les années 1950-1960, après plus d'un siècle d'émiettement de la propriété paysanne : on avait alors des exploitations avec quarante ou cinquante parcelles sur dix hectares. Le regroupement foncier a été associé à des travaux de génie civil pour agrandir et simplifier les parcelles, mais aussi à des travaux hydrauliques, de drainage, d'agrandissement de chemins, de réseaux routiers... L'impact sur le paysage était alors assez radical : en quelques semaines, la commune faisait table rase du passé.

Aujourd'hui, les arrachages sont à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes. Ils vont regrouper deux parcelles, agrandir

une entrée de champ, supprimer une haie qui les gêne... Ce sont des changements beaucoup plus discrets mais qui, mis bout à bout, donnent le même résultat.

Ce sont donc des individus qui modifient le bocage ?

Au lendemain de la guerre, lorsque bon nombre d'exploitations faisaient moins de 10 hectares, une action individuelle pesait très peu. Aujourd'hui, dans les bocages normands, la moyenne est plutôt autour de 80 à 90 hectares, avec des exploitations qui font plus de 150 hectares. L'action d'une personne qui décide tout à coup d'arracher ses haies est extrêmement visible : quelques agriculteurs ont entre les mains le sort du paysage d'une commune.

L'agrandissement est-il la principale menace pour les haies ?

L'agrandissement des exploitations agricoles conduit les agriculteurs, notamment les éleveurs laitiers, à mécaniser leurs productions et à développer la culture céréalière et du maïs fourrager. Cela se traduit par une rationalisation des parcelles qui sont de plus en plus grandes et rectangulaires pour faciliter l'emploi d'engins agricoles. L'arrachage des haies n'est que le révélateur de tout un tas de processus, et notamment du retournement des prairies. Ce n'est pas un objet hors-sol.

Le départ à la retraite de nombreux agriculteurs risque-t-il d'accélérer la disparition du bocage ?

La moitié du foncier agricole en France va être libérée dans les dix ans à venir, c'est un enjeu considérable. Si on laisse le marché foncier fonctionner tel qu'aujourd'hui, il est très probable que ces terres libérées aillent essentiellement au profit des plus grandes exploitations, aux orientations les plus productivistes, en particulier dans le cœur du bassin laitier de l'ouest de la France. C'est ce que l'on observe aujourd'hui, avec un processus d'agrandissement extrêmement asymétrique : en Normandie, 10 % des exploitations les plus grandes captent, à elles seules, 60 % du foncier qui est libéré.

Est-il possible de protéger la haie en tant que telle ?

La très grande majorité des haies se trouvent dans ce que l'on appelle la «surface agricole utile» et relève donc d'une gestion purement agricole. Penser cet objet sans le réinscrire dans l'espace et les systèmes de production, cela n'a pas beaucoup de sens. Il faut se demander comment les agriculteurs entretiennent le bocage, quelles contraintes pèsent sur eux. La sauvegarde et la gestion durable des haies ne peuvent passer que par une remise à plat du modèle agricole intensif, responsable des transformations de ces paysages. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR P. M.

«Entre deux parcelles, j'ai dû faire de la place»

PATRICK LEVRARD
éleveur